

J'espère que les députés comprendront. Je cède maintenant la parole au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST—PUBLICATION DU RÈGLEMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'invoque l'article 52 du Règlement. Ce matin, le gouvernement, par promulgation, a publié le règlement relatif aux pêches de la côte ouest.

L'urgence créée par la promulgation de ce règlement aujourd'hui m'oblige à réclamer ce débat. Sinon, certaines décisions pourront être prises au sujet de la Colombie-Britannique et elles toucheront non seulement les investissements privés et publics, mais aussi des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique, leurs familles et les localités côtières.

C'est à regret que je me suis vu forcé de citer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au début de la journée pour montrer que, dans cette affaire, nous avons cédé pendant les négociations sur l'Accord de libre-échange. Nous n'avons pu établir l'incidence de ces décisions avant la promulgation du règlement. Lorsque nous avons vu ce règlement, nous avons alors tout de suite su qu'un débat d'urgence s'imposait.

M. le Président: Non seulement j'ai lu l'avis réclamant un débat d'urgence, qui était très succinct, mais j'ai aussi entendu l'exposé du député. J'ai pu aussi entendre tout ce qui s'est dit sur cette question à la Chambre aujourd'hui.

C'est une affaire sérieuse, bien sûr, car tous les députés des deux côtés de la Chambre se préoccupent des pêches de la côte ouest, mais malgré tout le sérieux et l'importance que cette question revêt, je ne juge pas qu'il y a lieu d'autoriser un débat d'urgence.

Les banques

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loisel: Que le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les banques, soit lu pour la deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

M. Douglas Young (Gloucester): Monsieur le Président, je veux commenter évidemment le projet de loi qui a été déposé par le ministre d'État (Finances) (M. Loisel) concernant les frais bancaires. C'est avec beaucoup d'intérêt que bien des gens, y inclus les institutions financières, attendaient justement quelle allait être la position du gouvernement concernant cette question qui a été étudiée l'an passé par le Comité qui a la responsabilité de regarder les questions financières et l'économie, ici à la Chambre.

Une chose, monsieur le Président, qui m'a frappé dans les remarques du ministre aujourd'hui, c'est le fait que, et je cite: «qu'il y avait eu des consultations exhaustives avec des groupes représentant entre autres les secteurs industriels et la petite entreprise.»

Lorsque le ministre d'État (Finances), monsieur le Président, a déposé à la Chambre le 13 avril, je crois, le projet de loi, il y a eu une réaction évidemment de la part des gens intéressés et, je dois admettre dès le début qu'il y a eu une réaction positive parce que c'était un besoin de nous présenter avec une réaction un problème qui avait été porté à l'attention des Canadiens par un grand nombre de députés durant les deux dernières années.

Pendant, je crois qu'il est vrai de dire qu'il y a des questions qui se posent toujours vis-à-vis de la législation qui est proposée, surtout en ce qui concerne la divulgation, à savoir les consommateurs qui ont peut-être des comptes assez minimes et que pour eux la banque est une institution d'envergure qui ne leur permet pas d'aborder avec facilité les sujets qui pourraient les préoccuper au niveau des frais bancaires. Est-ce que le système mis en place par le règlement qui accompagne le projet répond réellement à ce besoin d'avoir un système de divulgation qui met au clair toutes les possibilités qui s'offrent aux consommateurs?